

Procès-verbal

De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 7 juin 2010 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier /directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session ordinaire du lundi 7 juin 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-06R-306

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 7 juin 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 2

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 7 juin 2010 est accepté en ajoutant les points suivants :

1.5 Avis de motion – Chemin le Royer

5.1 Autorisation au directeur du développement du territoire et des infrastructures à aller en appel d'offre sur invitation pour faire réaliser la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la demande de certificat d'autorisation au MDDEP à l'égard du remplacement de conduites d'eau potable existantes, de la construction d'une nouvelle conduite et d'un poste de suppression dans le dossier de l'aqueduc Sainte-Julienne en haut

5.2 Mise à jour du plan directeur d'alimentation en eau potable

7.4 Arrêt des enregistrements des assemblées du Conseil municipal

ADOPTÉE

1.2. Période de questions

10-06R-307

1.3. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 10 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 10 mai 2010 est adopté.

ADOPTÉE

10-06R-308

1.4. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 24 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 24 mai 2010 est adopté.

ADOPTÉE

10-06R-309

1.5. Avis de motion – Chemin Le Royer

Un avis de motion est donné par Manon Desnoyers, district 3, pour que soit adopté, un règlement portant le numéro 778-10, autorisant et décrétant des travaux de prolongement de la rue Chemin LeRoyer, et prévoyant leur financement partagé par le fonds général et imposant une taxe de compensation aux immeubles qui bénéficient des dits travaux,

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-06R-310

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de mai 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Et appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de mai 2010 au montant de \$666 530.88

ADOPTÉE

10-06R-311

2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

*Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu*

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de \$101 375.90

ADOPTÉE

10-06R-312

2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 2 juin 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE secrétaire trésorier certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour l'ensemble des bons de commande inscrites sur la dits listes.

En conséquence;

*Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu*

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise.

ADOPTÉE

10-06R-313

2.4 Rapport financier au 31 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.

ADOPTÉE

10-06R-314

2.5 Édification d'un nouveau réseau de téléphonie sans fil de Vidéotron

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron projette l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux plan en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la procédure de CPC-2-0-03 d'industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

CONSIDÉRANT que le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

En conséquence

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron ltée., et décrit au plan figurant à l'annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Municipalité mandate monsieur le Maire et le Directeur général à négocier un bail de location d'espace sur l'immeuble identifié comme étant le numéro de matricule actuel 8892-16-6669;

QUE la Municipalité achemine une copie de cette résolution à Vidéotron ltée.

ADOPTÉE

10-06R-315

2.6 Adhésion au programme Climat Municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer au programme Climat Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce programme peut être subventionné à 90% par le Fonds Municipal Vert;

En conséquence

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité octroie un contrat de service en faveur du Conseil Régional de l'environnement de Lanaudière pour un montant de \$24 600.00 (plus les taxes applicables), et ce à même le surplus accumulé non affecté.

QUE le contrat de service comprend 2 volets :

- La Réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) générés par les activités corporatives de la Municipalité de Sainte-Julienne ainsi que les émissions collectives rattachées aux pouvoirs des municipalités.
- L'accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'action de réduction des gaz à effet de serre (GES) liés aux activités inventoriés dans le volet I.

QUE L'octroi du contrat de service soit conditionnel à la confirmation de la subvention;

QUE la Municipalité autorise et mandate, Monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de service.

ADOPTÉE

10-06R-316

2.7 Adhésion au CREL

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité adhère au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour un montant de \$60.00 par année.

ADOPTÉE

10-06R-317 **2.8** **Programme de la pyrite**

CONSIDÉRANT qu'à la séance régulière du 1^{er} février dernier, la Municipalité a adoptée la résolution 10-02R-066 dans laquelle elle s'engage à adopter sur son territoire des mesures pour contrer le phénomène de la pyrite;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter des mesures exigeant, pour la construction résidentielle, l'utilisation de matériaux de remblai ne présentant pas de risques de dommages liés à la pyrite;

En conséquence

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité exige lors de l'émission de permis de construction résidentielle, l'utilisation de matériaux de remblai ne présentant pas de risques de dommages liés à la pyrite;

QUE la Municipalité exige l'utilisation de la pierre de remblai exempte de potentiel de gonflement (pierre certifiée DB par le protocole CIQ-M100 ou par une norme BNQ);

QUE la Municipalité autorise la Société à effectuer toute vérification relative à l'application des présentes mesures.

ADOPTÉE

10-06R-318 **2.9** **Mandat à Monsieur Jean Bédard (CRHA)**

Considérant qu'une demande d'organisation du travail est en évolution depuis l'année 2008.

Considérant que la restructuration est réalisée;

Considérant que la Municipalité doit maintenant réaliser la deuxième étape de la restructuration;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

Que la Municipalité octroi le mandat à la firme LE GESTIONNAIRE RH à préciser l'organisation du travail et les descriptions d'emplois de l'ensemble des employés(es) cols blancs et cols bleus.

Que la firme LE GESTIONNAIRE RH précise les modalités de fonctionnement et le rôle du comité de direction.

Que la Municipalité autorise et mandate le Directeur général à signer pour et au nom le contrat de service avec la firme LE GESTIONNAIRE RH tel que proposé dans l'offre de service en date du 12 mai 2010.

Que la Municipalité accorde un crédit budgétaire au montant de 5,400\$ (plus les taxes applicables) à même le poste budgétaire 1-02-130-00-414 et autorise un transfert budgétaire du surplus des taxes foncières générales de l'année en cours comptabilisé au poste budgétaire 1-01-211-10-000 pour le financement de cette dépense.

ADOPTÉE

10-06R-319 **2.10** **Autorisation du certificat de paiement progressif numéro 1 – Bernard Malo Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur, Le Groupe Séguin experts-conseils Inc., a constaté l'avancement des travaux d'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au puits Hélène et que l'entrepreneur a produit tous les documents et garanties nécessaires à l'émission du certificat de paiement progressif numéro 1,

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Le Groupe Séguin experts-conseils Inc., a produit ce certificat numéro 1 au montant de 139,408.22 \$ taxes incluses et en recommande l'acceptation.

CONSIDÉRANT QUE le financement des travaux est autorisé par le règlement 770-10 et que les coûts faisant partie de ce décompte sont prévus dans ce règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le paiement progressif no.1 incluant les directives de changement # 2, 3 et 4 à l'entrepreneur Bernard Malo Inc. pour un montant de 123,506.73 \$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 1-22-400-00-999.

ADOPTÉE

10-06R-320

2.11 Demande au MTQ – Limite de vitesse route 337 (du Ruisseau)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicitée par les résidants d'intervenir sur la vitesse de circulation dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'un nombre élevé d'accidents se produits dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique familiale qui met en valeur la sécurité des utilisateurs ;

En conséquence

Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

Que la Municipalité sollicite, auprès du Ministère du transport du Québec une réduction de la vitesse de circulation sur la route 337 (entre le rang de la Fourche et la route 335).

ADOPTÉE

10-06R-321

2.12 Modification du statut d'emploi de Madame Johanne Savoie

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Savoie occupe le poste de préposée à l'accueil depuis le 8 mars 2010 et ce à titre de personne salarié à l'essai;

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Savoie a terminé la période d'essai de trois (3) mois tel que prévu à l'article 2.8 b) de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice du Service aux citoyens se déclare satisfait du rendement de la salariée en question et par le fait même recommande au conseil municipal d'accorder à madame Johanne Savoie le statut de personne salariée régulière tel que prévu à l'article 1.8 de la convention collective.

En conséquence
il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3
appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
et résolu

QUE la Municipalité accorde à Madame Johanne Savoie le statut de personne salariée régulière à compter de ce jour.

ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-06R-322

3.1 Renouvellement du contrat de location pour l'antenne de communication pour le service des incendies

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Julienne partage une antenne avec la MRC de Montcalm qui est située au 1759, rte 125;

CONSIDÉRANT que la convention de bail pour la dite antenne est à renouveler;

En conséquence,
Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité renouvelle la convention de bail pour l'antenne située au 1759, route 125 pour une période débutant le 1^{er} juillet 2010 et qui prendra fin le 30 juin 2011.

QUE le loyer est de deux cents (200.00\$) par mois payable en un seul versement à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-513.

ADOPTÉE

10-06R-323

3.2 Embauche d'un nouveau pompier à l'essai

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité doit assurer un Service de protection d'incendie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'incendie est constitué de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT que le Directeur du service des incendies désire que l'effectif soit de 21 pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service de prévention des incendies recommande l'acceptation d'un nouveau pompier à l'essai;

En conséquence,
Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE le Conseil suivant la recommandation du Directeur de Service, accepte l'embauche de Monsieur Maxime Varin à titre de pompier volontaire à l'essai pour la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

10-06R-324

3.3 Adoption du schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de Montcalm d'élaborer un schéma de couverture de risques en matières de sécurité incendie selon un avis du Ministre de la Sécurité publique, daté du 1^{er} septembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté par le Conseil de la MRC de Montcalm le 14 octobre 2003 et qu'un avis de non-conformité a été émis par le ministre le 13 août 2004;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à une révision du schéma de couverture de risques pour se conformer aux demandes de modification du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Montcalm a déposé le projet de schéma de couverture de risques révisé, le 14 juillet 2009, incluant les objectifs de protection optimale et les stratégies afférentes et les plans de mise en œuvre de chacune des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des incendies de Sainte-Julienne a pris connaissance du document;

Il est proposé par; Joelyne Larose, district 4
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations sur Directeur du service des incendies, adhère au schéma de couverture de risque de la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-06R-325

4.1 Dépôt des requêtes du dernier mois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, de leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 4
Appuyé par Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du dernier mois.

ADOPTÉE

10-06R-326

4.2 Acquisition de véhicules Escape

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics est allé en appels d'offres pour l'acquisition de véhicules de type Escape Hybride pour le service des travaux publics tel que mandaté dans la résolution 10-05X-296;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues, soient;

Auto Réjean Laporte Ford

Ford Escape Hybride \$37 199.00 (plus taxes applicables) chacun

Pinard Ford

Ford Escape Hybride \$37 049.00 (plus taxes applicables) chacun

Terrebonne Ford

Ford Escape Hybride \$37 300.00 (plus taxes applicables) chacun

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics recommande l'achat de deux (2) véhicules Ford Escape Hybride;

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du Directeur des travaux publics, procède à l'acquisition de 2 véhicules Ford Escape Hybride au plus bas soumissionnaire conforme soit Pinard Ford.

QUE l'achat des deux (2) véhicules soit financé par le fonds de roulement et amortie sur une période de six (6) ans.

ADOPTÉE

10-06R-327

4.3 Achat de la Niveleuse John Deere 772D-2005

Considérant que le contrat de location/achat se termine le 11 juillet 2010;

Considérant que la Municipalité a des raisons de croire qu'elle peut revendre l'équipement avec profit.

En conséquence

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

Que la Municipalité procède à l'acquisition de la niveleuse John Deere modèle 772D 2005 pour un montant de \$72 231.81 (plus les taxes applicables).

QUE la Municipalité autorise le paiement a GE Capital Solutions à même les fonds disponible au fonds de roulement. La période de remboursement de cet emprunt est fixée à 5 ans.

ADOPTÉE

10-06R-328

4.4 Achat de la Chargeuse John Deere 624J - 2005

Considérant que le contrat de location/achat se termine le 11 juillet 2010;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

Que la Municipalité procède à l'acquisition de la Chargeuse John Deere modèle 624J-2005 pour un montant de \$72 910.47 (plus les taxes applicables).

QUE la Municipalité autorise le paiement a GE Capital Solutions à même les fonds disponible au fonds de roulement. La période de remboursement de cet emprunt est fixée à 5 ans.

ADOPTÉE

5. HYGIÈNE DU MILIEU

10-06R-329

5.1 Autorisation au directeur du développement du territoire et des infrastructures à aller en appel d'offre sur invitation pour faire réaliser la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la demande de certificat d'autorisation au MDDEP à l'égard du remplacement de conduites d'eau potable existantes ,de la construction d'une nouvelle conduite et d'un poste de suppression dans le dossier de l'aqueduc Sainte-Julienne en haut

CONSIDÉRANT qu'une résolution mandatant le Directeur ci-haut mentionné à préparer le document d'offres de services professionnels a été adoptée ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil approuvent le document d'appel d'offres relatif à l'aqueduc Sainte-Julienne en Haut ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil doivent aller en appels d'offres par invitations, pour effectuer le mandat ci-haut mentionné ;

En conséquence,

Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour faire réaliser la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et la demande de certificat d'autorisation au MDDEP à l'égard du remplacement de conduites d'eau potable existantes ,de la construction d'une nouvelle conduite et d'un poste de suppression dans le dossier de l'aqueduc Sainte-Julienne en haut.

QUE les soumissionnaires invités seront :

- Cima+
- Génivar
- LBHA

QUE le comité de sélection est formé des membres suivants ;

Monsieur Claude Arcoragi

Monsieur Yves Beauchamp

Monsieur Michel Moreau

ADOPTÉE

10-06R-330

5.2 Mise à jour du plan directeur d'alimentation en eau potable

Considérant que la population résidentielle pour l'horizon 2025 a été évalué à près de 1085 résidences dans le plus récent plan directeur;

Considérant qu'il est envisagé que le nombre de résidences soit porté à environ 2000;

Considérant qu'une mise à jour du plan directeur d'alimentation en eau est requise.

En conséquence

*Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu*

QUE la Municipalité octroie le mandat en faveur de la compagnie CIM+ tel que proposé dans l'offre de service du 7 juin 2010, le tout pour un montant total de \$ 21 900.00 plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité accorde les crédits budgétaires requis à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-06R-331

6.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 mai 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

10-06R-332

6.1.1 Demande de dérogation, 2010-DM-012 1706, avenue du Lac Louise

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure pour fermer le balcon existant qui se retrouve 1' dans la bande de protection riveraine et dans la cour arrière.

Considérant que cet empiètement est mineur;

Considérant que les travaux ne sont pas effectués au niveau de la fondation;

Considérant qu'il n'y a pas d'empiètement au sol;

Considérant que cette construction date des années 60;

Considérant que le CCU recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

En conséquence

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du CCU accepte la demande de dérogation mineure pour le 1706, avenue du Lac Louise.

ADOPTÉE

10-06R-333

6.1.2 Demande de dérogation, 2010-DM-013 1218 rue des ChampsFleuris

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure pour construire un garage de 20' x 30' en cour arrière, à près de 7' de la ligne latérale de terrain, au lieu de 25' (terrain sur un coin de rue) comme le stipule l'article 77 du règlement no.377.

Considérant qu'il y a possibilité de faire cette construction ailleurs, donc

réglementaire;

Considérant qu'une rue future est projetée sur le coté (doit donc respecter la réglementation);

Considérant les recommandations du service d'urbanisme;

Considérant que le CCU recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;

En conséquence

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du CCU, refuse la demande de dérogation mineure pour le 1218, rue des Champsfleuris.

ADOPTÉE

10-06R-334

6.1.3 Demande de dérogation, 2010-DM-008 2951, rue Quinn

La présente demande vise l'obtention d'une dérogation mineure sur la marge latérale gauche de 2.61m, au lieu de 3.8m (#377 article 77).

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité d'être conforme au règlement

CONSIDÉRANT qu'il y a eu perte de droit acquis (sans permis);

CONSIDÉRANT que cette demande est irrecevable;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande de refuser cette demande de dérogation mineure;

En conséquence

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du CCU refuse la demande de dérogation mineure pour le 2951, rue Quinn.

ADOPTÉE

10-06R-335

6.2 Acquisition de la rue Villa des Pins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une promesse de cession pour la rue Villas des Pins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prendre possession dudit immeuble;

En conséquence,

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité accepte la cession de la rue Villa des Pins;

QUE la Municipalité mandate le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à cette transaction.

QUE la Municipalité mandate Mme Nathalie Dubé à agir à titre de notaire instrumentant pour la présente transaction.

QUE la Municipalité accorde les crédits budgétaires pour un montant maximum de \$1500.00 à même le poste budgétaire 1-03-100-00-911.

ADOPTÉE

10-06R-336

6.3 Mandat à firme Dunton Rainville - pour le 2448 Domaine Paquette

CONSIDÉRANT QU'un premier rapport d'inspection avait été envoyé par courrier recommandé le 4 mai 2010, pour une vente de garage non autorisée et mentionnant les dates où les ventes de garage sont permises sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN second rapport d'inspection a été émis le 21 mai 2010 pour une vente de garage non autorisée;

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu :

QUE la Municipalité mandate la firme Dunton Rainville à entreprendre les procédures pour faire cesser les activités de vente de garage non conforme au règlement d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE

10-06R-337

6.4 Acquisition du Lac Lamoureux

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 10-01X-040 mandatait le Directeur général à entreprendre les démarches d'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un acte de cession signé du promettant cessionnaire;

En conséquence,
Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

Que l'acquisition du Lac Lamoureux soit faite pour un montant de 1\$.

Que la Municipalité assume les frais du notaire instrumentant.

Que le notaire instrumentant dans la dite transaction est au choix du cédant.

QUE la Municipalité mandate le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents afférents à cette transaction.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

10-06R-338

7.1 Levée de fonds - Fondation des maladies du cœur du Québec

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire ne pouvait être présent lors de la soirée du 20 mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'une résolution (10-05R-256) avait été adoptée lors de la séance régulière du 3 mai dernier ;

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité rescinde la dite résolution.
ADOPTÉE

10-06R-339

7.2 Adhésion Conseil de développement bio-alimentaire de Lanaudière

Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité adhère au Conseil de développement bio-alimentaire de Lanaudière pour un montant de \$100.00 par année.
ADOPTÉE

10-06R-340

7.3 Subvention CPA Tourbillon – St-Lin-Laurentides

CONSIDÉRANT QUE le CPA Tourbillons demande une garantie de la subvention pour la saison 2009-2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un crédit budgétaire au montant de \$2000.00 pour la saison 2009-2010.

CONSIDÉRANT QUE 14 patineuses sont de Sainte-Julienne ;

CONSIDÉRANT QUE CPA Tourbillons est un OBNL reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien pour le loisir en vigueur de la Municipalité;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité autorise la somme de \$2000.00 à titre de subvention annuelle pour la saison de 2009-2010 en faveur de CPA Tourbillons à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.
ADOPTÉE

10-06R-341

7.5 Tournoi de Golf MRC Montcalm

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicité afin de participer au tournoi de golf de la préfète organisé par la MRC de Montcalm ;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

Que la Municipalité participe au tournoi de golf (le 27 août 2010) en achetant 4 billets au montant de 130.00\$ le billet ainsi que 4 billets de souper additionnel à même les crédits budgétaires pour les subventions aux loisirs ;
ADOPTÉE

10-06R-342

7.6 Classique des Maires

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire ne pouvait être présent lors de la journée du 27 mai dernier ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution (10-05R-253) avait été adoptée lors de la séance régulière du 3 mai dernier ;

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par ; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité rescinde la dite résolution.
ADOPTÉE

10-06R-343

7.7 Arrêt des enregistrements des assemblées du Conseil municipal

Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité rescinde la résolution 07-04R-132.

QUE la Municipalité mette fin à l'entente avec CKVL pour l'enregistrement des assemblées mensuelles.

ADOPTÉE

8. **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

10-06R-344

8.1 Ajournement de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2010.

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 7 juin 2010 est ajournée jusqu'au lundi 21 juin à 20h.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 7 juin 2010.

Claude Arcoragi
Sec-trésorier /directeur général

Marcel Jetté
Maire